



CONCOURS PHOTOS 2025

Sur la période du **1^{er} mars au 30 novembre 2025** l'ASMA 87 organise un concours photos ouvert à tous les ouvriers et leurs ayants droit (agents MASA et ASP - actifs et retraités - conjoints et enfants à charge).

THÈMES :

1^{ère} catégorie : Églises et clochers.

Vous avez toutes possibilités de mettre en valeur ce patrimoine présentant certainement une des plus grande diversité

2^{ème} catégorie : Halles et marchés.

Marchés de tous pays et halles ancestrales ou modernes avec couleurs et formes

3^{ème} catégorie : Sources et fontaines.

De la petite fontaine rurale à la monumentale fontaine de Trévi tout vous est permis.... Une source fraîche et vive, une résurgence, une source pétillante, une source aux eaux chaudes... faites marchez votre imagination...

✓ **Le sujet principal de la photo devra être en rapport avec le thème et la catégorie dans laquelle elle figurera.**

✓ Chaque participant peut proposer 1 photo dans chaque catégorie ou ne concourir que dans une ou deux d'entre elles seulement.

✓ Les clichés numériques seront envoyés **au plus tard le 30 novembre 2025** par mail à l'adresse suivante : asma.hautevienne@gmail.com. Chaque photo devra être nommée comme suit : prénom - nom.jpeg . L'envoi global se fait au nom de l'ouvrier droit . Vous préciserez si la photo est de votre conjoint ou de votre enfant .

✓ Pour chaque catégorie, un jury sélectionnera 5 photos et décernera un prix aux auteurs des 5 photos classées. (1^{er} prix : un bon d'achat de 120 €, 2^{ème} prix : un bon d'achat de 100 €, 3^{ème} prix : un bon d'achat de 60 €, 4^{ème} prix : un bon d'achat de 40 €, 5^{ème} prix : un bon d'achat de 20 €).

Les lauréats classés 1^{er} ou 2^{ème} de chaque catégorie du concours de l'année précédente pourront participer mais ne recevront pas de prix en cas de classement dans les 5 photos retenues.

Les lauréats classés 1^{er} et 2^{ème} l'année précédente et n'ayant pas reçu de prix seront récompensés . Exemple : M. Justin Botirage ayant été classé 1^{er} en 2024 mais n'ayant pas reçu de prix, s'il est classé dans les 5 photos retenues en 2025, recevra le prix correspondant à son rang de classement .

✓ Ces 15 photos seront ensuite tirées au format 30x45 et feront l'objet d'une exposition tournante dans les locaux des directions et services du département, puis seront restituées à leur auteur.

NB : les photos ne seront pas retouchées (hormis contraste et luminosité), ni encadrées, ni signées et auront un "poids" d'au moins 1Mo.